



Sommaire de l'information fournie en prévision des consultations sur l'inscription proposée de l'alasmidonte renflée à la liste des espèces préoccupantes de la *Loi sur les espèces en péril*

Dans le cadre de ses consultations réglementaires, le gouvernement du Canada sollicite les commentaires du public sur les impacts possibles de l'inscription de l'alasmidonte renflée (*Alasmidonta varicosa*) à titre d'espèce préoccupante à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada a rédigé le présent sommaire sur l'alasmidonte renflée dans la région de l'Atlantique afin de vous renseigner sur la situation de l'espèce.

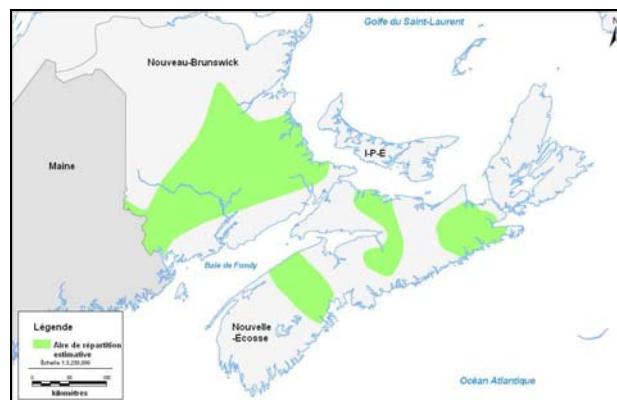
En quoi consiste la *Loi sur les espèces en péril*?

Dans le cadre de sa stratégie de protection des espèces en péril, le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. Cette loi vise notamment à assurer la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a pour mandat d'évaluer les espèces sauvages et de les classer par catégories, selon le risque de disparition (espèce disparue, espèce disparue du pays, espèce en voie de disparition, espèce menacée ou espèce préoccupante). Le gouvernement du Canada étudie les preuves scientifiques, les commentaires reçus de la population canadienne pendant les consultations et les incidences socioéconomiques possibles avant de décider s'il convient d'inscrire l'espèce à la *Liste des espèces en péril* de la LEP. Des programmes de rétablissement sont élaborés pour chaque espèce inscrite, et des interdictions sont imposées pour protéger les espèces disparues, disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Les espèces préoccupantes ne sont pas assujetties à ces interdictions.



Au sujet de l'alasmidonte renflée

L'alasmidonte renflée est une moule d'eau douce de 50 à 65 mm de longueur. Elle porte une coquille mince de couleur jaunâtre, verdâtre ou brunâtre-noir, souvent traversée de larges rayures sombres. Dans l'Est de l'Amérique du Nord, l'espèce est présente du Nord-Est de la Géorgie jusqu'à la moitié sud du Nouveau-Brunswick, en passant par le Nord des États-Unis et le Centre de la Nouvelle-Écosse. Son habitat est formé de cours d'eau peu profonds au débit moyen à élevé, et elle préfère les substrats de sable ou de gravier fin. La population canadienne représente un important bastion pour l'espèce à l'échelle mondiale. En effet, l'alasmidonte renflée a disparu de la moitié des cours d'eau américains où elle vivait auparavant.



Aire de répartition canadienne estimative de l'alasmidonte renflée

Statut proposé : Espèce préoccupante

Le niveau de protection accordé à une espèce inscrite à la LEP et les mesures de rétablissement mises en place dépendent du risque de disparition cerné lors de l'évaluation. Le COSEPAC a accordé à l'alasmidonte renflée le statut d'espèce préoccupante. Il s'agit de la catégorie de risque la plus basse, ce qui signifie que l'espèce n'est pas en voie de disparition, mais qu'elle est considérée comme sensible aux activités humaines et aux événements naturels, en raison de facteurs biologiques et de menaces. L'alasmidonte renflée a été désignée espèce préoccupante parce qu'elle n'est présente que dans 15 bassins versants largement dispersés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. L'habitat de cette moule d'eau douce est vulnérable à diverses activités terrestres (voir ci-dessous).

Espèces aquatiques en péril



Menaces

L'alasmidonte renflée est menacée principalement par la dégradation de l'habitat aquatique, laquelle est causée par des pratiques employées en agriculture, en exploitation forestière ou en gestion foncière. Son habitat peut être altéré par le limon, les nutriments, les eaux usées et les dommages causés au milieu riverain et aquatique et la fluctuation des niveaux d'eau. La multiplication des résidences et des chalets près des cours d'eau représente également une menace possible pour la population.

Importance particulière pour les Autochtones

Nous ne disposons jusqu'ici d'aucun renseignement traditionnel communautaire ou autochtone sur cette moule d'eau douce. Il est incertain si l'alasmidonte renflée revêt une importance historique pour les Autochtones ou leurs collectivités, mais, à l'heure actuelle, elle n'est pas pêchée à des fins alimentaires, sociales ou rituelles.

Protection et rétablissement de l'espèce

Si l'alasmidonte renflée est inscrite à la *Liste des espèces en péril* à titre d'espèce préoccupante, elle ne sera pas assujettie aux interdictions prévues par la LEP. Cependant, le MPO sera tenu d'élaborer un plan de gestion conforme à la LEP pour éviter qu'elle ne devienne une espèce en voie de disparition sous l'effet de l'activité humaine. Le plan de gestion renfermera des mesures pour la conservation de l'espèce et fixera des buts et des objectifs pour assurer le maintien de la population à des niveaux durables.

Mesures de gestion possibles

Si l'alasmidonte renflée est inscrite à la LEP, le MPO se servira des meilleurs renseignements à sa disposition pour élaborer un plan de gestion à l'issue de consultations auprès des parties intéressées. Ce plan pourrait prévoir des mesures d'atténuation visant à réduire la sédimentation des cours d'eau, des mesures de régénération ou d'amélioration de l'habitat du poisson, des pratiques de gestion exemplaires et des programmes de surveillance des cours d'eau.

Incidences socioéconomiques possibles

Les incidences socioéconomiques possibles de l'inscription proposée de l'alasmidonte renflée à la liste des espèces préoccupantes de la LEP sont inconnues, mais présumées d'être un coût total minime pour la société canadienne. La protection de l'alasmidonte renflée pourrait engendrer des avantages écologiques pour la société canadienne.

Processus de consultation – Vos commentaires

Dans le cadre de ses consultations, le gouvernement du Canada veut connaître votre opinion sur l'inscription de l'alasmidonte renflée à la liste des espèces préoccupantes de la LEP, par exemple vos commentaires au sujet des impacts positifs et négatifs possibles de l'inscription sur vous-même, sur votre industrie et sur l'écosystème. Vos réponses aux questions suivantes l'aideront à décider s'il y a lieu d'inscrire l'espèce à la LEP :

1. Si l'alasmidonte renflée était inscrite à la LEP à titre d'espèce préoccupante, comment vos activités en seraient-elles touchées? Autrement dit, l'inscription de l'espèce aurait-elle des impacts environnementaux, sociaux, culturels et économiques (positifs et négatifs) sur vous personnellement ou sur le groupe que vous représentez?
2. Expliquez pourquoi vous êtes pour ou contre l'inscription de l'alasmidonte renflée à la liste des espèces préoccupantes de la LEP.
3. Précisez si vous représentez une industrie, une collectivité, une communauté autochtone ou un organisme et si vous formulez vos commentaires en son nom ou à titre personnel.
4. Dans quelle province habitez-vous?

Pour soumettre vos réponses à ces questions, transmettre vos commentaires ou obtenir d'autres renseignements sur l'espèce, veuillez communiquer avec :

*Programme des espèces en péril, Région du Golfe
Pêches et Océans Canada
343, avenue Université, C.P. 5030
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9B6
N° de tél. : 506-851-6253; n° de fax : 506-851-2387
Glf-SARA-LEP@dfo-mpo.gc.ca*

Pour vous procurer un exemplaire de l'évaluation du COSEPAC ou pour obtenir d'autres renseignements généraux, visitez le Registre public de la LEP à l'adresse www.registrelep.gc.ca.

Registre public de la LEP
www.registrelep.gc.ca/

Pêches et Océans Canada
1-866-266-6603
info@dfo-mpo.gc.ca

Site Web des espèces aquatiques en péril :
www.especesaquatiquesenperil.gc.ca

Environnement Canada
1-800-668-6767
enviroinfo@ec.gc.ca
Site Web des espèces en péril d'Environnement Canada :
<http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=FB5A4CA8-1>

Parcs Canada
information@pc.gc.ca
Site Web des espèces en péril de Parcs Canada :
<http://www.pc.gc.ca/fra/nature/leep-sar/index.aspx>

Photo : Jeffrey Domm

Carte : Stantec, 2009. *Draft Recovery Potential Assessment of Brook Floater (Alasmidonta varicosa)*, 32 p.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada